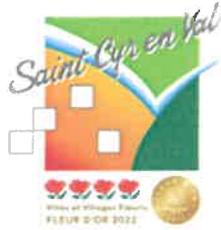


RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DU LOIRET



## COMMUNE DE SAINT-CYR-EN-VAL

### DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

#### SÉANCE DU LUNDI 8 AVRIL 2024

##### Nombre de conseillers :

- en exercice : 23
- présents : 15
- absents : 8
- pouvoirs : 3
- votants : 18

##### Le quorum est atteint.

- pour : 18
- contre : 0
- abstention : 0

##### Date de convocation :

3 avril 2024

Aujourd'hui, lundi 8 avril 2024 à 18 h 15, le Conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la salle du Conseil municipal, sous la Présidence de Monsieur Vincent MICHAUT, Maire.

**Étaient présents :** M. BERTHIER, M. CHABASSOL, Mme COULMEAU, M. GABEAU, M. GIRBE, M. LETOURNEUR, M. MARSEILLE, M. MICHAUT, M. NICOULAUD, Mme NICOULAUD, Mme PEIXOTO, M. POUGET, M. PREVOT, Mme SOREAU, M. TOUSSAINT.

**Étaient absents :** M. DELPLANQUE, Mme DURAND, Mme GADOIS, Mme MELINE, M. PINTO, Mme RENAUD, Mme RIBEIRO, M. VASSELON.

**Ont donné pouvoir :** M. DELPLANQUE à M. GIRBE, Mme RIBEIRO à Mme PEIXOTO, Mme RENAUD à M. NICOULAUD.

**Secrétaire de séance :** Mme NICOULAUD.

#### OBJET : FINANCES - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE L'ÉTAT AU TITRE DU FIPD 2024 POUR L'ACHAT DE GILETS PARE-BALLES

##### EXPOSÉ DES MOTIFS

Le fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD) a été créé par l'article 5 de la loi du 5 mars 2007. Ce fonds permet le financement d'actions de prévention de la délinquance.

Dans un contexte lié au renforcement du dispositif de lutte contre le terrorisme, l'appel à projets du FIPD lancé pour l'année 2024 vise à améliorer les conditions de travail et de protection des polices municipales en uniforme par le financement d'équipements spécifiques.

Or, dans le cadre de sa politique publique de sécurité, la Commune souhaite acquérir deux nouveaux gilets-pare balles pour le service de la police municipale afin de remplacer le matériel actuel vieillissant et de renforcer la protection individuelle des policiers municipaux.

Ainsi, le projet porté par la Commune répond aux objectifs fixés par l'Etat. A titre d'information, le montant estimatif des dépenses s'élève à 1 730 € TTC, selon le plan de financement suivant :

	Montant TTC	%
<u>Dépenses</u>		
Achat de deux gilets pare-balles	1 730 €	100
Total des dépenses :	1 730 €	100
<u>Ressources</u>		
Autofinancement	1 230 €	70
FIPD 2024	500 €	30
Total des ressources :	1 730 €	100

## VISAS

Vu la loi n°2007-297 du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance et notamment son article 5 ;

Vu les dispositions du Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2121-7 à 34 ;

Vu l'appel à projets du fonds interministériel de prévention de la délinquance 2024 - équipement des polices municipales.

## DÉLIBÉRATIF

**Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et délibéré, le Conseil municipal, décide :**

1. **D'ADOPTER** le projet d'achat de gilets pare-balles pour un montant estimatif de 1 730 € TTC ;
2. **DE SOLLICITER** une subvention de 500 € auprès de l'Etat, correspondant à 30 % du montant prévisionnel du projet ;
3. **D'AUTORISER** M. le Maire ou son représentant à déposer un dossier de demande de subvention de la Préfecture du Loiret au titre du FIPD pour l'année 2024 ;
4. **DE DÉLÉGUER** M. le Maire à l'accomplissement des formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à Saint-Cyr-en-Val,

Le Secrétaire de séance,



Le Maire,

Vincent MICHAUT



La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication électronique sur le site internet de la commune (<https://www.mairie-saintcyrenval.fr/>), faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux devant la Commune, sise 140, rue du 11 novembre 1918, 45 590 Saint-Cyr-en-Val ;
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans sis 28, rue de la Bretonnerie, 45 057 Orléans. Ce dernier peut être également saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » via le site internet : <https://www.telerecours.fr/>